

REUNION COMMISSION du 24 AVRIL 2015
A SULLY SUR LOIRE (salle de réunion gymnase du Hameau)

Etaient présents :

MEMBRES - Sylvain GORAU – Gérard DEZECOT – Didier PERRUCHE – Frédéric POINCLOUX

Excusé : Thierry TOURETTE

COMITE DIRECTEUR

Excusés : Nelly ARADAN, David SUAREZ.

CLUBS PRESENTS- Amicale de Neuville aux Bois, ASCO Ouzouer s/Loire, ASPTT Orléans, Braquet Abbatién, CSM Sully Cyclisme, Infosport Loiret, AS Ménestreau en Villette, Meung Cyclisme, Nevoy Sports, US Bonny s/Loire, US Poilly Cyclisme, USM Saran, VC Beaumont-Boësses, St Jean de la Ruelle cyclisme.

Excusés : USM Montargis, CS Abraysien, Entente sportive Conflans, US St Cyr en Val, VTT Mardié, VC Chateauneuf sur Loire.

Avec 14 clubs présents la réunion séance est ouverte à 19 heures.

Gérard DEZECOT se propose de rédiger le compte rendu de réunion.

1. ADHESIONS, MUTATIONS, DESCENTES

ADHESION 24/04/2015

nom	prénom	club	catégorie demandée	catégorie classée
JAO	Omar	AS Puiseaux	3	3
BREY	Stéphane	AS Puiseaux	3	
ANSARD	William	AS Puiseaux	2	
ANSARD	Jason	AS Puiseaux	13/14	
CHARNI	Aniss	Infosport Loiret	3	
DA COSTA	Philippe	UC Gien Sport	3	2
GOBIN	Alain	UC Gien Sport	3	
LAROCHE	François	VC Beaumont/Boësses	3	
BARRUET	Thibault	Les Balbuzards de Chatenoy	3	
HOMBRADO	Bénito	Les Balbuzards de Chatenoy	3	
VERGER	Gilles	Les Balbuzards de Chatenoy	3	
VILFROY	Christophe	Les Balbuzards de Chatenoy	3	
BOISROUX	Cédric	Les Balbuzards de Chatenoy	3	
OGE	Christophe	Les Balbuzards de Chatenoy	3	
MAUGER	Thierry	ASPTT Orléans	3	
CHEVALLIER	Sébastien	AS Ménestreau	1	

MUTATION 24/04/2015

nom	prénom	club quitté	nouveau club	catégorie	avis
DERODY	David	ASPTT Orléans	VC Chateauneuf	3	favorable
QUELIN	Aurélien	Compiègne SC (60)	VC Chateauneuf	2	favorable
					favorable

DESCENTE 24/04/2015

nom	prénom	club	catégorie actuelle	catégorie demandée	avis
MERCIER	Dominique	ASPTT Orléans	3	GS	favorable
DILAIN	J-Pierre	UC Gien Sport	3	GS	favorable
BOIN	Michel	VC Beaumont-Boësse	3	GS	favorable

Suite à l'examen des demandes de descentes, Rémy GIRAULT demande la parole et provoque une discussion passionnée concernant la catégorie GS B qui domine régulièrement les épreuves. L'ensemble des présents se sont mis d'accord pour adresser un courrier à l'UFOLEP National en demandant le retour des anciennes règles de la catégorie GS.

L'Amicale de Neuville a posé une question écrite concernant une demande de descente en 3^e catégorie pour le coureur Olivier BRUSSOT. La Commission donne son accord pour étudier cette demande lors de la prochaine réunion.

2. REGLEMENT CHALLENGE ROUTE POUR LA SAISON 2014-2015

Sylvain GORAU donne lecture du règlement qui est adopté à l'unanimité dans la foulée. Ce règlement sera mis en ligne prochainement sur le site de la Commission.

3. DEPARTEMENTAL CLM

Le CSM SULLY organisera cette épreuve le 10 mai à Cerdon du Loiret.

4. DEPARTEMENTAL ROUTE

St Jean de la Ruelle Cyclisme organisera cette épreuve le 31 mai à GIDY.

Le président de club Jean-Claude ROBILLARD explique qu'il a déposé son dossier en Préfecture et qu'il doit encore travailler sur cette organisation. La Commission demande que les besoins en bénévoles lui soit fourni rapidement.

5. REGIONAL ROUTE

Nevo Sports organisera cette épreuve le 14 juin à LES CHOUX.

Michel ROSIER fait le point et explique qu'avec la commune LES CHOUX et les clubs voisins le nombre de bénévoles sera suffisant.

Reste le programme à établir qui devra être envoyé aux départements de la région Centre.

La Commission suggère de gérer les inscriptions en collaboration avec Nevo Sports.

6. GARANTIES APAC

L'UFOLEP et les assurances ont prolongé la post-garantie jusqu'au 31 octobre.

Texte officiel :

L'ACPR (l'organisme de contrôle des mutuelles, des compagnies d'assurance et intermédiaires) avait souligné que les mécanismes de la post-garantie ne respectaient pas les dispositions du Code des Assurances qui interdisent toute rétroactivité lors de la souscription de garanties. La post-garantie ne pouvait donc plus perdurer. Cependant, l'APAC est consciente des difficultés rencontrées par les associations et leurs membres pour renouveler leur affiliation adhésion en début de saison.

Pour cette raison, les garanties des Multirisque Adhérents Association vont être accordées jusqu'au 31 octobre et ce, sans aucune condition de réaffiliation et/ou réadhésion.

Cette période de garantie étendue est destinée à permettre à l'association et à ses membres de renouveler l'affiliation et les adhésions sans courir le risque d'une absence de garantie.

En revanche, si l'association n'a pas renouvelé son affiliation le 31 octobre au soir, elle ne bénéficie plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre au matin.

Pour ce qui est des adhérents, les mécanismes sont similaires. Les garanties sont accordées jusqu'au 31 octobre. L'adhérent ne bénéficie d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre si son adhésion/sa licence n'a pas été renouvelée à cette date.

A noter que ces principes concernent la seule période de prise d'effet des garanties d'assurance APAC. L'exercice d'activité de la Ligue de l'enseignement reste fixé du 1^{er} septembre année N au 31 août de l'année N+1 et les principes d'affiliation et de réaffiliation restent déterminés par cet exercice d'activité.

Dans cette logique, les associations affiliées pour lesquelles le bénéfice des garanties de la M.A.A a été validé avec l'enregistrement d'une C.A.P sans cotisation complémentaire (C.A.P dont l'échéance est fixée au 31 août) recevront au printemps prochain un courrier leur confirmant que ces garanties sont gratuitement prorogées jusqu'au 31 octobre 2015, cette prolongation des garanties valant également pour leurs adhérents ou licenciés.

Bien entendu, cette prolongation de garanties n'est valable que s'il n'y a aucun changement des activités mentionnées dans la fiche diagnostic. La mise en oeuvre de nouvelles activités nécessitera, comme tout au long de l'année, une déclaration auprès de l'APAC Nationale pour validation et/ou modification de la CAP.

Quelques exemples concrets...

□ Une nouvelle association s'affilie le 15 septembre 2015. Ses activités sont mises en oeuvre au profit exclusif de ses adhérents tous titulaires d'une carte Ligue. Après analyse de la fiche diagnostic, l'APAC NATIONALE confirme que cette association et ses membres bénéficient des garanties de la M.A.A à compter du 15 septembre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2016. Les conditions particulières correspondantes lui sont adressées.

□ Une association affiliée en 2014/2015 est bénéficiaire des garanties de la M.A.A au titre d'une C.A.P sans cotisation complémentaire enregistrée auprès de l'APAC Nationale. Comme énoncé plus haut, cette association reçoit au printemps 2015 un courrier l'informant qu'elle bénéficie (ainsi que ses membres adhérents) de ces garanties jusqu'au 31 octobre 2015.

Cette association décide de ne pas renouveler son affiliation pour l'exercice 2015/2016. Cette association et ses membres ne bénéficient plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre 2015 à 0 H.

Ces modalités assurantielles sont à distinguer des différents régimes d'affiliation de la Ligue de l'enseignement qui restent inchangés mais aussi des réglementations techniques et sportives UOLEP qui feront l'objet d'une communication spécifique dans un prochain Cont@ct.

.../...

7. Questions diverses

- La prochaine réunion aura lieu le 12 juin et Gilles BRINON propose de rechercher une salle.
- La Commission informe que depuis le 19 mars 2015, la licence de Patrick OSSOWSKI est annulée en raison de son certificat médical de contre indication définitive à la pratique du cyclisme en compétition.
- La course de Neuville aux Bois aura bien lieu le dimanche 24 mai et non le lundi 25 mai comme imprimé par erreur sur le calendrier. L'information sera portée sur le site de la Commission.
- CLM de Mezières les Cléry, décision est prise d'attribuer des points au challenge comme une course ordinaire. En revanche, les résultats ne seront pas pris en compte pour les montées de catégorie.
- Epreuves jeunes, décision est prise de ne pas reverser la participation de 1 euro à la Commission.
- Info concernant la course de St Aignan le Jaillard. Sylvain GORAU qui avait fait appel aux bénévoles dans le cadre de la mutualisation fait part de sa déception. Seul, le club de Chateauneuf sur Loire a répondu. Il explique également qu'un incident sans gravité a eu lieu lors de cette épreuve avec une voiture circulant dans le sens inverse de la course. Ce problème est remonté au niveau de la commune puis la gendarmerie. Ces faits risquent de compromettre de futures organisations du CSM Sully cyclisme.